



Direction Générale Adjointe de l'Aménagement et du Territoire
DIRECTION DES ROUTES

Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement ou d'autorisation d'entreprendre des travaux

Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11
Code général des collectivités territoriales L2213-6 à L2215-51

Le demandeur Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : Prénom :
Dénomination : Représenté par :
Adresse – Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal : Localité : Pays :
Téléphone : Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel (en majuscules) :@.....

Si le bénéficiaire est différent du demandeur :

Nom : Prénom :
Dénomination : Représenté par :
Adresse – Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal : Localité : Pays :
Téléphone : Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel (en majuscules) :@.....

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de repère (PR) routier d'origine d'application :+ Point de repère (PR) routier d'origine d'application :+
Adresse – Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal : Localité : Pays :
Document d'urbanisme antérieur (*déclaration de travaux ou permis de construire*) :
Référence cadastrale : Section(s) : Parcelle(s) : Lieu-dit :

Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux ⁽¹⁾

	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
A l'alignement	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
En retrait de l'alignementmètresmètresmètres

Dépôt ou stationnement ⁽²⁾ Saillie ou surplomb ⁽²⁾ Aménagement d'accès ⁽²⁾ Ouvrages divers ⁽¹⁾

Station-service Renouvellement Création

Autres

Date prévue de début d'application : Durée des travaux (*en jours calendaires*) :

Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

⁽¹⁾ Compléter le cadre ouvrages divers ⁽²⁾ compléter le cadre correspondant

Dépôt ou stationnement⁽²⁾

Demande initiale Prolongation Référence du permis de stationnement :

Nature du dépôt } Matériaux Benne Grue Etalage
ou } Echafaudage Mobilier urbain Terrasses de café Vente le long de la voie ou sur aire de service
stationnement } Autres (*à préciser*) :

Saillie ou surplomb ⁽²⁾	
Largeur : de la voiemètres	de la sailliemètres
des trottoirs.....mètres	hauteur sous saillie.....mètres

Aménagement d'accès ⁽²⁾	
Avec franchissement de fossé <input type="checkbox"/> :	Diamètre du tuyau :millimètres Longueur :mètres
Distance par rapport à l'axe de la chaussée :mètres	Nature du tuyau :
Sans franchissement de fossé <input type="checkbox"/> Largeur de l'aménagement :mètres	

Ouvrages divers ⁽¹⁾			
Travaux sur ouvrages existants <input type="checkbox"/>	Installation nouvelle <input type="checkbox"/>		
Réseaux aériens, souterrains ou branchements			
Eau potable <input type="checkbox"/>	Eaux pluviales <input type="checkbox"/>	Réseau gaz <input type="checkbox"/>	Réseau télécommunication <input type="checkbox"/>
Eaux usées <input type="checkbox"/>	Réseau électrique <input type="checkbox"/>	Autres (à préciser) <input type="checkbox"/>	
Sous voirie		Sous accotement ou trottoirs	
Tranchée longitudinalemètresmètresmètres
Tranchée transversalemètresmètresmètres
Fonçagemètresmètresmètres
Nombre d'artères (réseau télécommunication) :			
Aménagement de surface ou équipements :			
Stationnement <input type="checkbox"/>	Arrêt bus <input type="checkbox"/>	Passage supérieur ou inférieur <input type="checkbox"/>	Equipements de la route <input type="checkbox"/>
Autres (à préciser) :			

Pièces jointes à la demande		
Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée des pièces suivantes détaillées par nature de travaux.		
1 – Pour toute demande		
Plan de situation 1/10000 ^{ème} ou 1/20000 ^{ème} <input type="checkbox"/>	Plan de localisation précis 1/1000 ^{ème} ou 1/2000 ^{ème} <input type="checkbox"/>	Photos <input type="checkbox"/>
2 – Pièces complémentaires par nature de demande		
2a – Clôtures/portails/plantations/dépôt ou stationnement/surplomb		
Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine public	1/50 ^{ème} <input type="checkbox"/>	
2b – Aménagement d'accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine		
Plan des ouvrages projetés 1/200 ^{ème} ou 1/500 ^{ème} <input type="checkbox"/>	Cahiers des coupes techniques de tranchées 1/50 ^{ème} <input type="checkbox"/>	
Plan de détails de franchissement des points singuliers 1/50 ^{ème} <input type="checkbox"/>		
2c – Station service : plan d'implantation des points singuliers avec signalisation de police	1/200 ^{ème} ou 1/500 ^{ème} <input type="checkbox"/>	

J'atteste de l'exactitude des informations fournies <input type="checkbox"/>	
Fait à :	le :
Nom :	Prénom :Qualité :

Avis du Maire :	Transmission au Département :
<input type="checkbox"/> avis favorable	Date :
<input type="checkbox"/> avis défavorable (motif) :	
A le	
Signature du Maire	

Les informations vous concernant sont collectées par le Département de la Vienne dans le cadre de votre demande d'arrêté de police de la circulation. Ce traitement relève de l'obligation légale du Département de la Vienne de gestion de son domaine ; les finalités en sont l'instruction et le suivi de votre demande.

Vos données sont destinées aux services instructeurs du Département de la Vienne, et, le cas échéant, à ceux de la commune ou l'EPCI du lieu concerné par votre demande. Ces données sont obligatoires et nécessaires pour l'instruction de votre dossier. Le défaut de réponse entraînera une impossibilité de traiter votre demande. Les informations sont conservées par le Département de la Vienne pendant la durée de validité de l'arrêté du Président du Conseil Départemental portant autorisation d'occupation du domaine public, puis traitées conformément aux prescriptions des Archives Départementales dans le respect du code du patrimoine. Le traitement du dossier ne fait pas l'objet d'une décision automatisée. Conformément à la loi n°78-17 et au règlement (UE) 2016/679, vous avez un droit d'accès aux données vous concernant ainsi qu'un droit de rectification et de limitation, dans les conditions prévues par ces textes. Enfin vous pouvez définir le sort de vos données après votre décès.

Vous pouvez exercer vos droits en contactant le Délégué à la protection des données, par courrier (Département de la Vienne, Place Aristide Briand, CS 80319, 86008 Poitiers Cedex) ou via le formulaire de contact sur le site internet lavienne86.fr. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, introduire une réclamation auprès de la CNIL.